

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

21/04/2022

Dossier complet le :

16/05/2022

N° d'enregistrement :

2022-6101

**1. Intitulé du projet**

RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE BELLE BEILLE  
A ANGERS (49)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

ALTER PUBLIC agissant au nom et pour le compte de la Ville d'Angers

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Michel BALLARINI  
Directeur Général

RCS / SIRET

5 2 8 8 4 8 1 5 3 0 0 0 2 9

Forme juridique

SPL

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La piscine de Belle Beille représentant une surface imperméabilisée de 1 784 m<sup>2</sup> dont 866 m<sup>2</sup> bâties va être déconstruite et remplacée par un nouvel équipement, en place et lieu sur le même site, rue Eugénie-Mansion.

La nouvelle piscine sera composée :

• Un espace bâtie de 1 655 m<sup>2</sup> dont :

- un bassin polyvalent intérieur avec quatre lignes d'eau de 112 m<sup>2</sup> plus plages de 185 m<sup>2</sup>,
- un espace petite enfance intérieur de 30 m<sup>2</sup>, avec pataugeoire et « splash pad » (jeux de jets et d'éclaboussures),
- un espace d'accueil du public et circulation (hall, vestiaires, sanitaires),
- des locaux de stockage, des espaces pour le personnel et pour les maîtres-nageurs et des locaux techniques.

• Un espace extérieur de 1098 m<sup>2</sup> dont :

- un bassin nordique de quatre lignes d'eau de 250 m<sup>2</sup> avec une plage minéral de 242 m<sup>2</sup> et un solarium de 124 m<sup>2</sup>,
- un solarium végétal de 280 m<sup>2</sup> accessible en passant par un pédiluve et une douche,
- un parvis parking à vélo, deux places de parking VL de service et des espaces verts.

Après aménagement la surface imperméabilisée totale sera de 2 220 m<sup>2</sup>, soit une augmentation de 436 m<sup>2</sup> (24%)

## 4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de la future piscine de Belle-Beille s'inscrit dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier de Belle-Beille.

Le renouvellement urbain s'étalant sur la période du projet : 2016 - 2031a pour objectif :

- de renouveler l'offre de logements : démolitions, réhabilitation et résidentialisation de logements sociaux ; créations de 60 000 m<sup>2</sup> de logements neufs.
- de conforter l'offre de commerces, activités et de services : Création de 2 800 m<sup>2</sup> (centre Beaussier...)
- d'aménagement et de requalification des espaces publics et des voiries.
- de créer 4 000 m<sup>2</sup> d'équipement public et diverses réhabilitations

La démolition reconstruction de la piscine datant de la fin des années 70 - début 80 s'inscrit dans le projet de réhabilitation des équipements sportifs.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront séquencés en deux grandes phases :

#### 1- Travaux de démolition

#### 2- Travaux de construction

- décapage terre végétale et terrassement
- construction du bâtiment piscine couverte (bassin, plage, accueil, vestiaires, bureaux et stockage, ...)
- Pose des réseaux
- construction du Bassin extérieur avec sa plage minérale et son solarium
- aménagements des espaces extérieurs, solarium végétal (pédiluve, douches extérieures), parvis, places de parking de service,
- plantation des espaces verts.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'équipement étant dédié à la population du quartier et des écoles périphériques, les usagers accéderont à la piscine en utilisant principalement les voies douces (marche et vélo) ou les transports en commun. C'est pourquoi, le projet ne prévoit pas d'aménagement de parking. Le parking existant entre la Maison de Quartier Jacques Tati et la piscine est suffisant pour les deux équipements. Par contre un grand parking à vélo de 40 places sera aménagé devant la piscine (aménagement hors projet).

Les usagers pénétreront dans la piscine par un hall disposant d'une caisse, de sanitaire, de rangement à poussettes et d'un espace d'attente avec vue sur le bassin intérieur.

Les utilisateurs passeront par un espace de déchaussage avant d'accéder au vestiaire, puis des douches et un pédiluve avant d'accéder au bassin intérieur.

Un sas permettra d'accéder au bassin extérieur, sa plage et le solarium minéral.

Afin d'accéder au solarium végétal, les usagers devront passer par un pédiluve et des douches.

La sortie de la piscine se fera dans le sens inverse en passant par le pédiluve, les douches, le vestiaire, l'espace de déchaussage et le hall d'entrée.

L'entretien des bassins, des plages des vestiaire et des sanitaire ainsi que le suivi de la qualité de l'eau seront effectués quotidiennement. Une fermeture hebdomadaire permettra un entretien plus poussé notamment au niveau de la filtration des bassins. Une fermeture annuelle permettra d'effectuer les gros entretiens et les éventuelles réparations.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces bâties	1655 m <sup>2</sup>
Aménagements extérieurs	1098 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée	2220 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

5 Rue Eugénie Mansion,  
49000 Angers

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 0° 58' 86" 00 Lat. 47° 47' 67" 30

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Piscine construite dans les année 70-80

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a réalisé ses cartes de bruit en février 2012, conformément aux dispositions de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002.  Selon la carte, le secteur n'est pas concerné par les zones exposées au bruit des infrastructures terrestres de transport et des industries.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angers est concerné par le PPRI Val de Louet, révisé le 23/02/2021, et le PPRI Confluence de la Maine, modifié le 07/07/2017.  Ces PPRI n'affectent pas le périmètre du projet.  Oui
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décapage et évacuation de la terre végétale en surplus, Démolition de dallage béton, Démolition de voirie en enrobé et de bordures Décaissement sur l'ensemble de la surface bâtie et mise en décharge des terres décaissées,
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la piscine ne présente pas d'enjeu significatif pour la faune, la flore et les continuités écologiques.  Le quartier de Belle-Beille n'est pas intégré dans les trames vertes et bleues identifiées aux échelles régionales (SRCE) et locales (SCoT, PLUi).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est distant de 2,1 Km du site Natura 2000 le plus proche. Etant situé dans une zone fortement urbanisée, les espèces justifiant le classement des Basses Vallées Angevines en site Natura 2000 ne sont pas amenées à fréquenter le site d'aménagement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reconstruction de la piscine sur le même site. Les surfaces aménagées sont occupées par des pelouses anthropiques et parterres. L'augmentation de surface imperméabilisée est de 436 m <sup>2</sup> . Les alignements d'arbres en périphérie sont conservés. 16 arbres (essentiellement des bouleaux de petite taille) seront abattus . ( cf annexe 8) 3 arbres seront plantés dans l'emprise du projet , le complément sera planté dans le cadre des aménagements urbains en périphérie de l'équipement .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les utilisateurs de ce service sont amenés à utiliser un moyen de transport pour accéder au site.  On notera que cette piscine est un équipement de quartier pour lequel les utilisateurs utilisent principalement les modes de déplacement doux (marche, vélo) ou les transport en commun (bus, mise en service tramway en 2023).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit des usagers utilisant le bassin extérieur, notamment des enfants en période estivale.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des espaces extérieurs. Pas d'émission plus importante que l'éclairage public en place dans le quartier.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront rejetées au réseau public. Conformément au règlement du zonage pluvial, un bassin de régulation infiltration de 16,5 m <sup>3</sup> sera créé afin d'infiltrer le débit de rejet des nouvelles surfaces aménagées (surface excédentaire de 436 m <sup>2</sup> )
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées et eaux de vidanges des bassins connectées au réseau d'eaux usées afin d'être traitées par la station d'épuration d'Angers Loire Métropole
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets inertes de déconstruction en phase travaux. Respect de la réglementation vis à vis de l'amiante. Réalisation d'un Diagnostic Amiante avant Démolition et prise en compte des préconisations.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La piscine existante de faible qualité architecturale (piscine Caneton) sera remplacé par un aménagement de qualité prenant en compte l'identité ardoisière, ancienne carrière de l'étang Saint Nicolas à proximité du Quartier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, l'usage de piscine collective reste inchangé

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet d'aménagement de la ZAC Belle-Beille à Angers (foncier d'assise du projet de reconstruction de la piscine), créée le 11/06/2018 et réalisée le 10/02/2020. Le dossier de création de ZAC a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale en date du 13/04/2018. Le dossier de réalisation a fait l'objet d'un avis en date du 06/12/2019.

On notera que les travaux de gros œuvre du tramway seront terminés avant la réalisation des travaux de la piscine.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Un projet Bioclimatique : les annexes baigneurs et locaux administratifs au nord forment un bouclier thermique pour la halle bassin qui s'ouvre au sud afin de profiter des apports solaires thermiques toute la journée. Un large auvent en casquette protège la façade sud du soleil haut en été tout en laissant entrer la chaleur du soleil bas en hiver. Une baie en imposte au fond de la halle du bassin polyvalent permet une ventilation naturelle traversante pour évacuer si besoin la chaleur.

Un projet durable : superposition des fonctions laissant une empreinte au sol minimale ; le projet utilise des matériaux locaux (schiste/ardoise) et biosourcés (charpente bois, isolation thermique et acoustique) ; technologie innovante et simple pour l'exploitation du système de filtration par la Perlite ; lumière naturelle partout, y compris dans les vestiaires où elle pénètre en second jour par la halle bassin ; La toiture végétalisée accueillera également 390 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques orientés au sud.

Préservation des arbres remarquables : aux abords du site du projet, le parc arboré actuel sera préservé. Dans l'emprise du projet, la déconstruction et la reconstruction de la piscine nécessiteront l'abattage de quelques arbres. Ces arbres, essentiellement des bouleaux, n'abritent pas d'espèces protégées. Les deux sujets marqueurs d

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de déconstruction reconstruction d'une piscine en place dans un quartier à forte densité urbaine n'est pas de nature à bouleverser les équilibres écologiques locaux. Le projet est suffisamment éloigné des espaces remarquables de l'Etang Saint Nicolas et de la Maine pour ne pas occasionner de perturbation aussi bien en phase de travaux qu'en phase d'exploitation.

Enfin, le projet est inscrit au programme de la ZAC de renouvellement urbain de Belle Beille.

Au regard de ces éléments, il semble qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Diagnostic environnemental

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Angers le, 21 avril 2022

Signature

**alter**  
public  
48 C Boulevard Foch  
BP 80110  
49101 Angers cedex 02  
Siret 528 848 153

Le Directeur Général  
M. BALLARINI

